

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 MAI 2013**  
**COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 07/05/2013  
Nombre de conseillers : en exercice 15  
Présents 12  
votants 12

L'an deux mille treize et le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert BUISSON, Maire

Présents : Mmes et Ms Albert BUISSON, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI

Absents : Ms. Stéphane GILLET, Aymeric MARTIN, Guy OCHIER

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Henri CAZES, secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2013**

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 8 avril 2013.  
Toutefois il convient d'apporter la modification suivante : « diagnostic accession des bâtiments publics aux personnes handicapées : la Communauté de communes a fait établir une étude **pour toutes les communes** de la 3C2V »

**DM POUR UNE CORRECTION SUR LE BUDGET DES COMMERCES**

**DM SUR LE BUDGET DES COMMERCES : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2013-018 DU 8 AVRIL 2013**

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa décision modificative au budget des commerces du 8 avril 2013 (délibération N° 2013-018).

Cette délibération qui concernait les écritures pour la cession du matériel du restaurant est erronée puisqu'elle ne prend pas en compte les amortissements déjà effectués sur le matériel, soit 24 186.72.

Monsieur le Maire explique également que les opérations d'ordre du budget des commerces présentent un déséquilibre de 1 € entre le chapitre 042 FD. et le chapitre 040 RI..

Il propose d'annuler la délibération N° 2013-018 et de prendre les décisions modificatives suivantes :

**Equilibre des opérations d'ordre**

Chapitre 042 - compte 777 F.D. = + 1 €  
Chapitre 011 - Compte 6061 F.D. = - 1 €

**Cession du matériel du restaurant**

Chapitre 042 - Compte 675 - DF : + 18 434 €  
Chapitre 77 - Compte 775 - RF : + 10 655 €  
Chapitre 75 - Compte 758 - RF : + 7 779 €  
Chapitre 040 - Compte 2138 - RI : + 18 434 €  
Chapitre 23 - Compte 2313 - DI : + 18 434 €

**Le Conseil**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- est d'accord pour annuler la délibération N° 2013 – 018 du 8 avril 2013
- est d'accord pour apporter les décisions modificatives énumérées ci-dessus au budget des commerces 2013.

## **PROTOCOLE D'ACCORD AVEC CYRILLE BRUNAT**

Monsieur Brunat , locataire de la boulangerie multiservices, souhaite avoir la possibilité de racheter les murs de son commerce dans 6 ans. Cette disposition ne pouvait légalement pas être intégrée dans le bail.

Monsieur le Maire présente un projet de protocole à intervenir entre la commune et Monsieur Brunat.

Le conseil souhaite que l'article 4 de ce protocole qui correspond aux modalités de cession à la fin des 6 ans, soit modifié de la façon suivante : « A la fin de l'opération, lorsque les travaux seront terminés, un bilan financier sera établi. En cas de demande de rachat, le conseil municipal en place statuera. »

## **DISSOLUTION DU SYNDICAT DU REEMETTEUR DE St-GERVAIS**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 mai 2012, le Conseil s'était déclaré favorable à la dissolution de ce Syndicat. Toutefois, cette délibération ne prévoyait pas la répartition de l'actif entre les communes membres. Il convient donc de délibérer à nouveau.

Le conseil :

- Confirme son approbation de la dissolution au 31 décembre 2013,
- Confirme le maintien en état de la voirie menant au bâtiment du réémetteur par la commune de Saint Gervais
- Approuve que la répartition de l'actif du syndicat se fasse entre les communes membres selon les règles de participation financière des communes, à savoir 12% pour L'Albenc, 21 % pour Saint Gervais et 46% pour Vinay,
- Demande à TDF de prendre à sa charge l'évacuation des émetteurs ARTE et M6,
- Approuve le fait que les archives du Syndicat soient conservées par la commune de Vinay.

## **MISE AU STAGE D'ANTHONY GENTIL**

Monsieur CAZES présente la situation d'Anthony GENTIL actuellement en contrat CDD renouvelé jusqu'à fin juin 2013. En accord avec Monsieur le Maire et Monsieur MELAY, adjoint en charge du personnel technique, il propose de l'engager dans une procédure de recrutement avec mise au stage à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013 en qualité d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Il rappelle qu'un poste d'agent d'entretien à temps complet avait été créé par délibération du 14 mars 2003. Monsieur Fournier qui occupait ce poste a été reclassé suite à la réussite à un concours. Ce poste n'ayant pas été supprimé, il est actuellement vacant. Les postes d'agent d'entretien sont devenus des poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe suite au décret N° 2005-1346 du 28 octobre 2005.

Le Conseil municipal prend acte de ce recrutement et donne son accord.

## **APPROBATION DES MODALITES DE REPRESENTATIVITE DES COMMUNES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LES ECHEANCES 2014**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes a déjà donné un avis de principe le 10 avril 2013. Les communes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cet avis.

Le conseil étudie les propositions et se range à l'avis de la 3C2V. Le nombre total de Conseillers communautaires passerait de 42 à 40. L'Albenc bénéficierait toujours de 3 conseillers titulaires mais ne disposerait plus de suppléant,

Le CM approuve une motion présentée demandant le maintien des délégués suppléants en nombre équivalent aux délégués titulaires.

## **DELIBERATION CONCERNANT LES STATUTS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire présente les projets de statuts de la nouvelle communauté de communes adoptés par le conseil communautaire le 10 avril 2013 (38 voix pour et 2 abstentions)

A la demande de la préfecture, les équipements culturels sont placés compétence optionnelle, la gestion de l'eau potable est considérée comme « autres compétences ». Toutes les communes doivent délibérer sur ce projet de statuts. Le CM approuve ces statuts à l'unanimité.

### **ECLAIRAGE PUBLIC RUES DE MALAN, DU SABLON ET DES TERREAUX (COORDINATION BT)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil en date du 6 août 2012 concernant ce programme.

Le SEDI, qui assure la maîtrise d'œuvre a établi un nouveau devis et un projet de convention. Il propose que la commune sollicite à la fois la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2013.

Le SEDI ne propose une aide que lorsque le matériel d'éclairage public installé répond à certains critères d'efficacité énergétique (CEE). An tant que maître d'ouvrage délégué, le SEDI se charge de la demande de CEE en son nom auprès des services instructeurs.

Le Conseil,

- accepte la réalisation des travaux d'éclairage public rues de Malan, du Sablon et des Terreaux(coordination BT), le montant estimatif s'élève à 11 895 € TTC
- autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par le SEDI.

Cette convention précise que le montant de l'aide prévisionnelle apportée par le SEDI pour ces travaux est de 9340 €, le montant restant à la charge de la commune serait donc de 2 255 €.

### **MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DES SERVICES DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES (ATESAT)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 8 avril concernant la reconduction de l'ATESAT pour 2014. Il explique au Conseil que le devenir de l'exercice de ces services est menacé. Or il rappelle la teneur de ces missions : aide et suivi en matière de travaux communaux, instruction des actes d'urbanisme, la commune ne dispose pas des moyens humains, techniques et financiers qui lui permettraient de suppléer au retrait de l'Etat de ces champ d'activité. L'Association des Maires ruraux de l'Isère propose un projet de motion pour soutenir le maintien de ces services.

Le Conseil est d'accord pour que la commune prenne cette motion et l'envoie à Mesdames et Messieurs la Député et sénateurs.

### **QUESTIONS DIVERSES**

\*Mme ZAMORA informe le conseil des décisions prises par le bureau concernant l'attribution de logements OPAC

\*M. CAZES et Mme GUIONNEAU informent le conseil des dernières décisions prises par le SMICTOM : Suite à la demande de la Préfecture, un audit concernant le système d'apport volontaire et la redevance incitative sera réalisé à partir du 15 juin 2013. Le cabinet remettra ses conclusions et ses préconisations fin septembre. Les professionnels du secteur doivent déposer leurs déchets non valorisables à la déchetterie de Saint Sauveur. Ces dépôts leur sont facturés. L'accès des particuliers aux déchetteries de Saint Sauveur et Vinay reste entièrement libre et gratuit. La commission communication du SICTOM va être prochainement réactivée.

\*M. CAZES informe le Conseil qu'il a rencontré, avec M. MELAY, le responsable des travaux RFF. Ils ont pu constater les dégradations de la voirie et les difficultés occasionnées (parking-circulation) au niveau de l'ancienne

gare. Ils leur ont fait part de la demande de certains agriculteurs d'établir un passage provisoire au niveau de Malan.

\*Albert BUISSON présente un point sur la trésorerie communale. Les difficultés actuelles sont occasionnées par la non-vente de 2 appartements T4 et par le non-versement de la subvention FISAC. La ligne de préfinancement demandée auprès du CA Centre Est (CM du 8 avril) a été refusée. De nouvelles demandes seront déposées auprès du Crédit Mutuel, de la Caisse d'Epargne, la Caisse des dépôts et la Banque Postale.

Elles prennent en compte l'extension de la cantine, le financement de l'achat d'un logement destiné à la location et une ligne de financement dans l'attente de la subvention FISAC.

Fait à L'Albenc le 13/05/2013

Albert BUISSON,  
Maire de L'ALBENC  
Affichage du 22/05/2013 au 22/06/2013